



Madame CAROLE DELGA

Présidente du Conseil Régional Occitanie

22 boulevard du Maréchal Juin 31406
Toulouse Cedex 9

Copie : DGS- DGD Cécile VEDEL –DGD Christophe BAZZO

Copie : Directrices : Sophie CHOMET et Laurence PEYRONEL

Copie : Cabinet

Dirmer: Marie TCHAKERIAN-Cyril TAIONI-Fabrice LUMIERE

Copie : agents de la Dirmer

Le 31 janvier 2025

Objet : préavis de grève des Agents de la Direction Adjointe Autorité portuaire et régies couvrant la période du jeudi 6 février 2025 inclus au vendredi 28 février 2025 (inclus)

Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie,

Le Mardi 28 janvier 2025 notre organisation syndicale a transmis à Monsieur le Directeur Général des Services notre retour sur le projet de délibération du temps de travail des Agents des Services Techniques Portuaires (voir pièces jointes).

Nos demandes concernaient des rajouts explicitant des modalités de calcul ainsi que la correction d'erreurs.

A la lecture du document reçu dans le cadre de l'adoption du nouveau règlement au CST du 7 février, nous constatons que la majorité de nos demandes n'ont pas été prises en compte.

Nous maintenons donc que cette proposition de règlement de temps de travail est imprécise sur les modalités de calcul et d'autre part entachée d'irrégularités.

Par conséquent, le syndicat CGT dépose un préavis de grève pour l'ensemble des Agents de la Direction Adjointe Autorité portuaire et régies couvrant la période du jeudi 6 février 2025 inclus au vendredi 28 février 2025 (inclus).

Notre organisation syndicale est disponible pour vous rencontrer sur ce sujet.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération.

Laurent BLASCO-Secrétaire Général CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Blasco', written over a horizontal line.